

MEMOIRE JUSTIFICATIF

**Marché d'exploitation
MTI des installations thermiques**

Opération :

**Marché des fournitures
courantes et de services :**

Lycée :

Adresse :

Nom du candidat	
Adresse	

Après avoir visité le lycée	
Nom du lycée	
Adresse	

Mon attestation de visite du lycée est jointe à mon offre de prix.

Je (la société que je représente) propose, dans le cas où je serais désigné attributaire du marché de fournitures courantes et services nécessaires pour assurer la fourniture du combustible (P1), la conduite et l'entretien des installations de chauffage (P2) et la production d'eau chaude sanitaire du lycée désigné ci-dessus, l'organisation indiquée ci-après.

Personne qui sera désignée par le titulaire comme responsable de ce marché et comme référent de l'administration :

Fonction	
Références professionnelles et qualification	
Coût horaire moyen de ce responsable <i>(prix de vente)</i>	

Il est rappelé que le nom et le(s) prénom(s) de la personne qui sera désignée devront être notifiés à la personne responsable du marché (pouvoir adjudicateur) au plus tard le jour de la notification du marché.

L'adresse professionnelle, les numéros de téléphone et de télécopie, ainsi que l'adresse électronique, qui permettront de contacter ce responsable seront communiqués en même temps que ses nom et prénom(s).

Tout changement à l'une ou l'autre de ces indications devra être notifié à la personne responsable du marché (pouvoir adjudicateur).

LE PRESENT MEMOIRE A VALEUR CONTRACTUELLE ET DEVRA, SOUS PEINE DE REJET DE L'OFFRE, ETRE JOINT A L'ENVELOPPE INTERIEURE N° 2

Les rubriques figurant dans le présent mémoire sont les mentions minimales à renseigner par le candidat. Celui-ci pourra compléter le mémoire des renseignements qu'il estimerait utiles afin d'expliquer son offre.

Maintenance et conduite des installations :	
Politique générale de l'entreprise en matière de maintenance préventive et en conduite d'installation de chauffage/ventilation :	
Quels moyens précis, adaptés à cet EPLE, seront mis en place pour garantir au maximum le non dépassement du NB contractuel :	
Qualification du personnel de maintenance affecté au marché :	
Fonction	
Qualification professionnelle	
Coût horaire moyen de main d'œuvre (prix de vente)	
Références professionnelles	
Qualification du personnel de conduite affecté au marché :	
Fonction	
Qualification professionnelle	
Coût horaire moyen de main d'œuvre (prix de vente)	
Références professionnelles	
Qualification du personnel d'encadrement affecté au marché, des agents de maintenance et de conduite :	
Qualité du responsable	
Niveau d'études	
Niveau de compétences	

Il est rappelé que les noms et les prénoms des intervenants devront être notifiés à la personne responsable (pouvoir adjudicateur) du marché au plus tard le jour de la notification de marché.

Contrainte d'astreinte :	
Le titulaire du marché s'engage à assurer une permanence téléphonique permettant à la personne publique de la joindre à tout moment (jours/nuits, samedis, dimanches et fêtes)	
Moyens mis en œuvre afin d'assurer l'astreinte :	
Qualification du personnel d'astreinte affecté au marché :	
Fonction	
Qualification professionnelle	
Coût horaire moyen de main d'œuvre (prix de vente)	
Références professionnelles	
Qualification du personnel d'encadrement affecté au marché, des agents d'astreinte :	
Qualité du responsable	
Niveau d'études	
Niveau de compétences	

Les nom et prénom(s) du responsable d'astreinte, les numéros de téléphone, de télécopie, ainsi que l'adresse électronique de la cellule d'astreinte devront être notifiés à la personne responsable du marché (pouvoir adjudicateur) au plus tard le jour de la notification du marché.

Tout changement de l'un ou l'autre de ces renseignements devra être notifié à la personne responsable du marché (pouvoir adjudicateur).

Temps estimés pour les interventions de conduite et d'entretien et décomposition de ces temps :			
Type de personnel		Durée (heures/an)	
Type de personnel		Durée (heures/an)	
Type de personnel		Durée (heures/an)	
Type de personnel		Durée (heures/an)	
Type de personnel		Durée (heures/an)	

L'estimation de ces temps doit permettre de justifier les montants forfaitaires indiqués à l'article 2 de l'acte d'engagement et, dans la décomposition du prix (annexe 1 à l'acte d'engagement), compte tenu des taux horaires moyens mentionnés dans le présent mémoire.

Le présent mémoire a été établi le :

Signature et cachet en original

**LE PRESENT MEMOIRE, SOUS PEINE DE REJET DE L'OFFRE,
EST A JOINDRE DANS L'ENVELOPPE INTERIEURE N° 2.**